36

737.

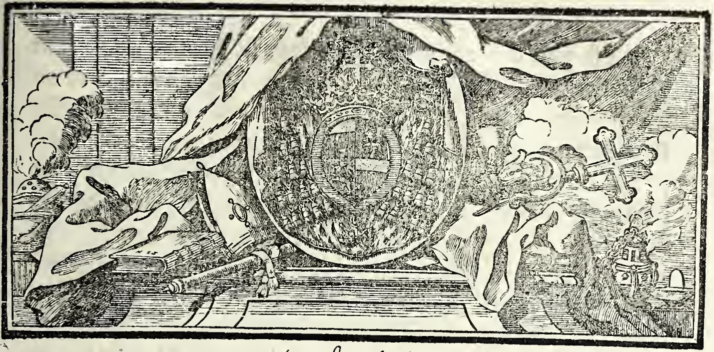

4 · 9bre 1744.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVESQUE DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, en actions de graces de la Victoire remportée en Piedmont par les Armées de France & d'Eſpagne ſur celle du Roi de Sardaigne.*

CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Miſericorde Divine, & par la grace du ſaint Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de ſaint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit, &c. Aux Archiprêtres de ſainte Marie-Madelaine & de ſaint Severin, & aux Doyens Ruraux de notre Diocèſe : SALUT ET BENEDICTION.

Il eſt peu d'évenemens où la ſageſſe & la valeur ayent paru avec plus d'éclat que dans l'avantage remporté en Piedmont par les Armées de France & d'Eſpagne. Le Roy de Sardaigne ſe confiant dans le nombre de ſes Troupes, & dans les meſures qu'il avoit priſes pour mettre une partie des nôtres hors d'état de combattre, ſe promettoit une victoire complette. Ses eſperances ont été vaines : malgré ſes efforts rédoublez, il s'eſt vû toujours repouſſé avec perte, & obligé enfin de prévenir, en ſe retirant, une entiere défaite.

Dans une occaſion également glorieuſe à la Nation & à ſes Alliés, notre religieux Monarque ſe fait un devoir de reconoître, que quelque part qu'ayent eû les hommes à un ſuccès ſi avantageux, c'eſt principalement à Dieu que la gloire en eſt dûë, comme à celui à qui *il appartient* de décider en Maître du ſort des Combats, *de ſecourir* ceux qu'il lui plaît, *& de mettre* les autres *en fuite* & en déroute. Senſible au nouveau bienfait dont le Ciel l'a favoriſé, & auquel tous ſes Sujets doivent prendre part, il veut que nous en partagions la reconnoiſſance avec lui, & qu'en ſon nom & au nôtre, nous en rendions au Seigneur de très-humbles actions de graces.

Dei quippe eſt adjuvare, & in fugam convertere. 2. *Paral* 25. v. 8.

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine, Nous ordonnons ; Que le *TE DEUM* avec le Verſet, *Benedicamus Patrem & Filium, &c.* & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione ;* l'Antienne, *Domine ſalvum fac Regem, &c.* le Verſet *Fiat manus tua, &c.* & l'Oraiſon *Pro Rege & ejus Exercitu*, ſera chanté Jeudi prochain cinq du preſent mois de Novembre, dans notredite Egliſe, pour remercier Dieu de la Victoire remportée en Piedmont par les Armées de France & d'Eſpagne ſur celle du Roi de Sardaigne ; Dimanche,

huit du même mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroiſſes & Communautés Séculieres & Régulieres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris; & le Dimanche qui ſuivra la réception de notre préſent Mandement, dans toutes les autres Egliſes de notre Diocèſe. Si vous mandons, que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Superieurs & Superieures des Communautés exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent. Donne' à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le quatre Novembre mil ſept cent quarante-quatre. 739

Signé ✠ CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monſeigneur,
LASONE

Copie de la Lettre du Roy, écrite à Monſeigneur l'Archevêque de Paris, pour faire chanter le TE DEUM *en actions de graces de la Victoire remportée en Piedmont par les Armées de France & d'Eſpagne, ſur celle du Roi de Sardaigne.*

MON COUSIN, Dieu continue de benir mes Armes en Piedmont; mon Armée jointe à celle d'Eſpagne ſous le commandement de mon Frere, Couſin & gendre l'Infant Dom Philippe, & de mon Couſin le Prince de Conty, ayant formé le Siége de Cony,

le Roi de Sardaigne a tenté envain de ſecourir cette Place le 30. du mois dernier; après un combat de cinq heures qui a duré juſqu'à la nuit, & où il a employé toutes ſes forces réünies, il a été contraint de ſe retirer, avec perte de plus de cinq mille hommes, de quelques drapeaux & d'une partie de ſon canon: Cette victoire dans laquelle les Troupes Françoiſes & Eſpagnoles ont donné les preuves les plus éclatantes de leur valeur & de leur zéle, eſt un nouveau bienfait de la protection divine dont je dois donner au Seigneur de nouvelles marques de ma reconnoiſſance: C'eſt dans cet eſprit que je vous écris cette Lettre, pour vous dire, que mon intention eſt, que vous faſſiez chanter le *TE DEUM* dans votre Egliſe Métropolitaine & autres de votre Diocèſe, avec les ſolemnités requiſes, au jour & à l'heure que le Grand-Maître, ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part, & que vous y invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y aſſiſter: Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, MON COUSIN, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit au Camp devant Fribourg le trente-un Octobre mil ſept cent quarante-quatre. Signé, LOUIS; *Et plus bas*, PHELYPEAUX.

Et au dos eſt écrit: A mon Couſin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit.

A PARIS, chez PIERRE-GUILLAUME SIMON, Imprimeur de Monſeigneur l'Archevêque, ruë de la Harpe, à l'Hercule. 1744.